

Mairie de

Saint Martin des Combes

Département : DORDOGNE

Commune: MAIRIE DE STMARTIN DES COMBES

### **CONSEIL MUNICIPAL**

### Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 16 OCTOBRE 2015

Le 16 OCTOBRE 2015, à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé DURST.

**PRESENTS :** DURST Hervé. RITLEWSKI François. GOMBERT Cyrille. BOUCHARD de la POTERIE Micheline. . MAUMONT Isabelle. MAZZOTTI Marco.

**ABSENTS**: BESSE David (excusé). BOHNKE Raphaële (excusée), FENECH-SOLER Michael, FINZEL Charles (excusé), SOMMER Yann.

#### **POUVOIRS:**

- Mr FINZEL Charles a donné un pouvoir à Mr Hervé DURST.
- Mme BOHNKE Raphaele a donné un pouvoir à Mr François RITLEWSKI.

Secrétaire de séance : MAUMONT Isabelle

Compte Rendu du conseil municipal du 21/09/15 : Approbation du CR à l'unanimité des présents.

### ORDRE DU JOUR

- DELIBERATION SUR LA DECISION MODIFICATIVE (D.M.) DU BUDGET PRIMITIF 2015

Afin d'intégrer dans la section investissement du coût prévisionnel des travaux de restauration de l'église, du coût de 3 factures d'investissement imprévues (réparation du Broyeur 2500€ - Mise en place de 2 rampes d'accès handicapés 700€- et d'une facture de travaux routiers 1700€), des subventions obtenues en 2015 pour l'église (108 575€), ainsi que 8900€ au titre d'une recette exceptionnelle en section Fonctionnement recettes, il est nécessaire de saisir une décision Modificative (DM) qui va modifier le Budget primitif.

Monsieur le Maire présente la proposition de DM ainsi :

- La section Investissement dépense intégrera, d'une part, la réparation du Broyeur pour 2500€ / la mise en place de 2 rampes d'accès handicapés pour 700€/ et la facture de travaux routiers pour 1700€ et d'autre part les coûts de réparation de l'église à hauteur de 113 575€.
- La section Investissement Recette intégrera les 3 subventions obtenues pour l'église pour un montant de 108 575€ et un virement de 9900€ en section de fonctionnement.

Le budget Investissement, dépense et recette, sera équilibré à hauteur de 158 661,88€ au lieu de 40 186,88€.

- La section Fonctionnement Dépenses et recettes intégrera 8900€ (au titre d'une recette exceptionnelle)

Le budget Fonctionnement, dépenses et recettes, sera équilibré à 176 518,91€ au lieu de 167 618,91€

Cette Décision Modificative est votée à l'unanimité des présents.

## RESULTAT DE L'APPEL A CONCURRENCE POUR LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE DU CHANTIER DE L'EGLISE

La commission d'ouverture des plis a suspendu sa recommandation dans l'attente de précisions apportées par deux entreprises candidates pour la mission de maitrise d'œuvre. La commission se réunira à nouveau dans un bref délai et fera sa proposition de choix définitif.

Une délibération sera prise au cours de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LE LANCEMENT DE L'APPEL A CONCURRENCE CONCERNANT LES ENTREPRISES QUI REALISERONT LE CHANTIER DE L'EGLISE

Un fois la décision du choix du maître d'œuvre délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à lancer les appels à concurrence concernant les entreprises qui réaliseront le chantier de l'église.

# - INFORMATION DE L'ORDONNANCE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF CONCERNANT LA REQUETE EN INDEMNISATION DE 10 000€ D'UN RESIDENT SECONDAIRE DE ST MARTIN DES COMBES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la requête en indemnisation de 10 000€ déposée par un résident secondaire de ST MARTIN DES COMBES auprès du Tribunal administratif. Le mémoire en défense de la commune devra être déposé au plus tard le 28 octobre 2015.

## - INFORMATION SUR L'AVENIR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLAMBLARD.

Monsieur le Maire présente le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) de la Dordogne qui prévoit, entre autre, la fusion de la Communauté de Communes de Villamblard avec celle de Mussidan.

Vu l'enjeu que représente cette évolution, Monsieur le Maire a invité Madame Marie Rose VEYSSIERE, Présidente de la Communauté de Communes de VILLAMBLARD à commenter le projet de SDCI de la Dordogne.

Celle-ci attire l'attention du Conseil Municipal sur la position des Maires de la Communauté de Communes de Villambard qui rejettent d'une façon catégorique ce projet de fusion.

Cependant, le Conseil communautaire de Villamblard arrêtera sa position par délibération le 29 octobre prochain. Suite à cela, une délibération des Conseils Municipaux des Communes adhérentes sera prise dans les mêmes termes et en toute solidarité avec la décision du conseil communautaire.

La délibération du Conseil Municipal de Saint Martin des Combes devra être prise au plus tard le 09/12/2015.

### - LES COMMISSIONS

Les écoles : La rentrée 2016 s'annonce toujours aussi précaire. L'effectif des 81 enfants requis pour le maintien des 3 postes n'est toujours pas atteint.

**Militaires**: Une réunion des délégués militaires du Grand Bergeracois s'est tenue le 13 octobre dernier. A cette occasion, la défense nationale a présenté sa politique de recrutement pour les forces armées. Une documentation complète est à disposition à la mairie pour les personnes qui sont éventuellement intéressées par la carrière militaire.

### - QUESTIONS DIVERSES

Un projet boulangerie sur notre commune: Il y a un projet d'ouverture d'une boulangerie de campagne au lieu-dit « la Grande Borie ». Ce projet, en cours d'élaboration, pourrait trouver son aboutissement au cours du premier semestre 2016. Il pourrait bénéficier d'un financement solidaire voir le lien sur internet : <a href="https://www.miimosa.com/pain-sur-levain-cuit-au-feu-de-bois-a-st-martin-des-combes">www.miimosa.com/pain-sur-levain-cuit-au-feu-de-bois-a-st-martin-des-combes</a>.

### SIAEP DORDOGNE POURPRE:

Le conseil renouvelle les délégués titulaires et suppléants du Syndicat des Eaux SIAEP DORODGNE POURPRE :

Délégués titulaires : Marco MAZZOTTI et Raphaële BOHNKE Délégués suppléants : Yann SOMMER et Charles FINZEL

### Syndicat d'énergie de la Dordogne SDE 24 :

Ce Syndicat nous informe qu'il a dépensé pour des travaux à « la Gaubertie » 23 679€ en renforcement de lignes.

Fait à St Martin des Combes, le 19 octobre 2015.

Le Maire, Hervé DURST